INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Direction générale de l'alimentation
Service de la Coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél. : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRG1120904N
Réf. Interne : SDPRAT/ BLACCO/11/0252
MOD10.21 C 12/05/10

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPRAT/N2011-8177

Date: 26 juillet 2011

Date de mise en application :Immédiate
Abroge et remplace :Note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8283 du 21/11/2007
Degré et période de confidentialité :Tout public

Objet : Cette note de service abroge la note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8283 du 21/11/2007 « liste des laboratoires agréés pour le dépistage virologique de la Fièvre catarrhale ovine par PCR - protocole et recommandations analytiques (mélange de sang) »

Références :
note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8283 du 21/11/2007 «liste des laboratoires agréés pour le dépistage virologique de la Fièvre catarrhale ovine par PCR - protocole et recommandations analytiques (mélange de sang)» ;

Résumé : La note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8283 du 21/11/2007 est abrogée.

Mots-clés : – FCO - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires
Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux des services vétérinaires - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - Anses, laboratoire de santé animale de Maisons-Alfort - COFRAC - CIRAD Montpellier - DDPP/DDCSPP - DAAF - DRAAF

La présente note de service abroge la note de service DGAL/SDRRCC/N2007-8283 du 21/11/2007

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT